

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 novembre 2021
Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 11/11/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/11/2021
(accusé de réception du 10/11/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Pôle d'échange multimodal de Quimper - Convention relative au financement des
travaux de réaménagement du bâtiment voyageurs de la gare SNCF**

Le contrat de pôle prévoit une participation financière de l'Etat, de la Région Bretagne et de Quimper Bretagne Occidental aux travaux du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares&Connexions. Une convention relative au financement des études AVP du réaménagement du bâtiment voyageurs a été signée avec la SNCF le 16 juillet 2019. Dans cette continuité et suite à la validation des études AVP présentées en comité de pilotage du 8 juillet 2021, la présente convention doit être signée afin de financer les études de projet (PRO) et les travaux nécessaires au réaménagement du bâtiment.

Les participations de chaque partenaire à cette convention sont les suivantes : la Région Bretagne finance à hauteur de 20 % au titre CPER, soit 682 860 € HT ; Quimper Bretagne Occidentale finance 60 %, soit 2 048 582 € HT ; SNCF Gares&Connexions 20 % soit 682 860 € HT ; l'État ne participant pas au financement de ce programme.

Soit un co-financement général des partenaires s'élevant à 3 414 302 € HT.

FINANCEURS	%	Besoin de financement Montant HT en euros courant
Quimper Bretagne Occidentale	60 %	2 048 582 €
Région Bretagne	20 %	682 860 €
SNCF Gares&Connexions	20 %	682 860 €
Total	100 %	3 414 302 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la convention de financement et d'autoriser madame la présidente à la signer.